



- Extrait du registre des délibérations  
Commission Culture et patrimoine  
historique

Conseil municipal du 16 octobre 2023  
Séance du 13 septembre 2023

## 29 Nouveau Règlement des Études du Conservatoire Nina Simone - Adoption

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**  
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**  
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**  
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUCHE, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, Mme SENET, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE,

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

Mme SAVAS	Pouvoir à	Mme FAZAL
M. LEMAIRE	Pouvoir à	Mme LEHNER
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme LAMBRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**  
M. LUCAS, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. KA, Mme M'BAYE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 5
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 34

- **Date de la convocation et d'affichage le : 10 octobre 2023**

- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**

- **Rapport de présentation :**

### Loubina FAZAL, Adjointe

Par délibération en date du 16 janvier 2008, le conseil municipal a adopté le règlement général, intérieur et des études du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse. Ce règlement a fait l'objet de diverses modifications approuvées par des délibérations subséquentes. Il convient donc d'abroger le règlement des études et d'adopter le nouveau règlement ci-annexé :

1. Ce règlement a fait l'objet de modifications visant à en faciliter la lecture. Quelques éléments qui y figuraient et qui trouvaient mieux leur place dans le règlement intérieur y ont été déplacées. Ce règlement a été adopté lors du conseil municipal du 26/09/2022. Certains paragraphes ont été réorganisés ou déplacés pour plus de clarté.
2. Ce règlement inclut des évolutions notables du fonctionnement de l'établissement :  
Un nouveau nom a été adopté pour l'établissement après une consultation des usagers et des habitants de la Ville de Creil, et est désormais intitulé « Conservatoire Nina Simone » ;  
➤ Le parcours des élèves aux niveaux *Initiation* et *1<sup>er</sup> Cycle* ont évolué :
  - En musique : le niveau Initiation est désormais d'un an, et comprend en plus du cours d'instrument, un cours de formation musicale et un cours de chant choral. À l'exception du cours de piano, la durée du cours d'instrument passe de 20 minutes à 30 minutes. L'équipe pédagogique sera ainsi plus efficace pour véritablement mettre en ordre de marche les jeunes élèves dans l'apprentissage de leur activité artistique.
  - En danse : le niveau initiation comprend également, en plus du cours de pratique



chorégraphique, un cours de formation musicale et un cours de chant choral.

➤ Un parcours personnalisé est mis en place pour les élèves en 2<sup>nd</sup> cycle qui désirent sortir du parcours diplômant mais souhaitent poursuivre l'apprentissage de leur pratique artistique. Un parcours personnalisé leur est alors proposé par le biais d'un contrat d'objectifs.

➤ Afin de favoriser l'accès au Conservatoire aux enfants et adolescents, et d'une manière générale, la part des élèves adultes dans chaque discipline ne dépassera pas 20% du temps de cours délivré par les enseignants.

Il vous est demandé d'abroger l'ancien règlement intérieur du Conservatoire municipal de la Ville de Creil, et d'adopter le nouveau règlement ci-joint.

Vous êtes appelés à voter.

**Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°8 du conseil municipal en date du 16 janvier 2008,

Vu la délibération n°9 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°25 du conseil municipal en date du 14 septembre 2022,

Vu l'avis de la commission « Culture et Patrimoine » en date du 13 septembre 2023,

Considérant qu'en raison des mises à jour nécessaires à apporter au règlement intérieur du Conservatoire Nina Simone et en raison des évolutions apportées aux parcours pédagogiques de ses élèves, il est nécessaire d'abroger l'ancien règlement des Études de l'établissement, d'en approuver le nouveau.

Entendu le rapport de présentation,

**Vote**

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'abroger l'ancien règlement des études du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse et les délibérations correspondantes.

**Article 2 :** d'approuver le nouveau règlement des études du Conservatoire de la Ville de Creil désormais appelé Conservatoire Nina Simone.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application téléréfuge citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication électronique sur le site de la Ville le

CREIL, le **20 OCT. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Madame Anne-Gaëlle PEREZ

La secrétaire de séance